

DÉMARCHES POUR DÉPOSER SON DOSSIER À LA CHAMBRE DES MÉTIERS



! Une **inscription sur la plateforme EXAMEN TAXI/VTC** de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (**CMA**) est **obligatoire**

Dès la validation de l'inscription en ligne et du paiement (**206€**), un dossier d'inscription vous sera envoyé par la **CMA**. il suffira de remplir la demande d'inscription et de **joindre les justificatifs demandés**, à savoir :



1. Demande d'inscription dûment complétée et signée



2. Copie de la carte nationale ou du passeport en cours de validité (recto/verso)



3. Un justificatif de domicile de moins de trois mois



4. Une copie du permis de conduire de la catégorie B délivré depuis plus de 3 ans (Attention, le permis ne doit pas être déchiré)



5. Une photo récente



6. 3 enveloppes affranchies au tarif en vigueur et libellées au nom et adresse du candidat

MCM
ACADEMY

Plus d'informations sur notre site web
www.mcm-academy.fr
www.cma-hautsdefrance.fr